

Quand douze enfants deviennent le symbole de la haine anti-rom

Par Claudia CHARLES, juriste

Après de nombreuses expulsions de terrain (la dernière étant celle d'une ancienne gendarmerie à Viry-Châtillon en janvier 2012), puis de décisions de fin de prise en charge dans le cadre de l'hébergement d'urgence prise par le Conseil Général de l'Essonne, plusieurs familles roumaines d'origine rom ont fini par « échouer » sur un terrain désaffecté appartenant au même Conseil général, situé au bord de la nationale 7, sur la commune de Ris-Orangis.

Une fois y « installées », et contrairement à ce qu'il est souvent dit à propos de la population roms vis-à-vis de l'école, de parents ont demandé aux membres des associations présentes, de les aider à scolariser leurs enfants. Le 27 septembre 2012 deux familles se présentent donc à la mairie pour demander l'inscription scolaire. Bien que le Code de l'Education garantisse ce droit, il leur est refusé sous le prétexte –malheureusement habituel- de l'absence de justificatif de domicile.

Face à des refus réitérés, les familles et leurs soutiens associatifs décidèrent donc de s'installer, le 9 janvier 2013, dans une salle des locaux de la mairie pour faire « un jour de classe ». Au regard de la médiatisation de cette action le maire, Stéphane Raffalli, affirmait qu'il n'y avait pas de refus « *puisque moi je n'ai pas de dossier à instruire* »¹. Pour sa part, l'ancien maire, Thierry Mandon, actuel député de l'Essonne, a cru bon devoir venir au soutien de son collègue et remplaçant en affirmant que ce dernier avait dû faire face à une « *demande massive et précipitée* »² (sic) d'inscription d'enfants dans les écoles de la ville.

¹ « La mairie de Ris-Orangis occupée », Essonne info, jeudi 10 janvier 2013

² Le texte intégral du communiqué de M. Mandon, du 9 janvier 2013 peut être trouvé au http://3.bp.blogspot.com/G9wh3onNntw/UPLfn7G9JuI/AAAAAAAAA8E/rUfg_GKtLH8/s1600/CommMandon.jpg

La saisine du Défenseur des droits, un rendez-vous à l'inspection académique le 10 janvier plus tard la mairie fit preuve d'une nouvelle inventivité. Le dimanche 20 janvier, les familles apprirent que dès le lendemain, les douze enfants concernés seraient accueillis.... dans une classe spécialement créée pour eux (http://www.liberation.fr/societe/2013/01/24/a-ris-orangis-les-roms-font-classe-a-part_876592). En effet, le 21 janvier, les parents, les douze enfants et une dizaine de militants associatifs se sont rendus à la salle attenante à un gymnase municipal, à cent mètres du terrain qu'ils habitent. Cette salle était censée être leur « classe », leur « école ». Elle n'était en revanche nullement adaptée à cette nouvelle fonction si ce n'est par l'installation de quelques tables et chaises, quelques feuilles, stylos et couleurs, et enfin, quelques jouets. Rien néanmoins concernant une cour d'école où les enfants pourraient partager un moment de détente avec les autres élèves, rien non plus quant à un matériel scolaire qui leur permette de suivre une scolarité « normale » : livres, tableau, matériel informatique, etc. Enfin, aucun service de cantine n'était bien évidemment envisagé. Cela n'a pas empêché Stéphane Raffalli de se vanter publiquement d'une telle solution « adaptée aux besoins des enfants » et dotée d'excellentes conditions : deux enseignantes spécialisées y ont été effectivement affectées. « *C'est exceptionnel ce que j'ai obtenu pour ces enfants* » osait-il affirmer lors d'un entretien à Essonne info. Une parfaite démonstration de l'instrumentalisation de cette affaire par ce responsable politique qui soutenait encore que prendre la décision d'intégrer ces douze enfants dans un groupe scolaire « *n'aurait pas été admis par toute la communauté scolaire. Ni par les élèves, ni par les enseignants* »³. Les événements de la suite lui auront bien démontré le contraire.

Cet « apartheid scolaire », bien que n'étant pas l'exclusivité de la seule ville de Ris-Orangis⁴, est évidemment contraire aux engagements internationaux de la France et en particulier à la décision du Comité européen des droits sociaux en date du 11 septembre 2012 relative à la scolarisation des enfants roms (point 132 de la décision du CEDS, réclamation n° 67/2011) et aux décisions du Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe⁵.

³ « Stéphane Raffalli s'explique », Essonne info, vendredi 25 janvier 2013

⁴ A Saint-Fons, dans le Rhône, il existe aussi une autre classe réservée à vingt-cinq enfants roms, dans les locaux d'une ancienne école mais qui abritent également ceux de la police municipale

⁵ « Pour que cessent les refus de scolarisation et la création de classes « roms », lettre ouverte au Premier Ministre, 11 février 2013, signée par plusieurs associations dont le Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation et 12 autres associations : <http://www.gisti.org/spip.php?article3021>

C'est d'ailleurs ce que rappellera à demi-mot le défenseur des droits, Dominique Baudis, précisant qu'une telle séparation ne peut être que provisoire ⁶.

Fort de ces règles de droit, une large mobilisation syndicale, associative et citoyenne s'est mise en marche : organisation de rassemblements le mercredi en face des locaux de la préfecture de l'Essonne afin de demander au préfet d'exercer son rôle de pouvoir hiérarchique sur le maire, suivi du travail auprès du bureau du Défenseur des droits, introduction d'un recours en annulation, accompagné d'un référé suspension devant le Tribunal administratif de Versailles.

C'était sans compter d'autres formes de mobilisation qui, elles, ne tendaient pas au droit pour tout enfant, quelle que soit son origine, à l'éducation. Au début du mois de février, un tract anonyme a commencé à être distribué dans la ville invitant à une réunion devant la mairie « *pour soutenir le maire contre les associations qui veulent absolument empêcher l'expulsion des camps de ROMS* ». Ce même tract finissait par ces paroles lourdes de sens : « *Cet été, les rats qui cohabitent avec eux vont envahir toutes les rues* »⁷. Une représentante du Parti Socialiste à Ris-Orangis publia de son côté un communiqué dénonçant « *l'instrumentalisation excessive et dangereuse mise en œuvre par certaines personnes se réclamant de partis de Gauche* » et jetant en pâture les noms de trois responsables politiques locaux « *qui se sont érigés en défenseurs des Roms au mépris des intérêts réels de ces populations en grande précarité et de toute considération portée aux Rissois* »⁸. La défense des uns passerait donc forcément par l'attaque des autres, les droits des Roms versus les intérêts de la population locale.

La manifestation « de soutien » devant la mairie a été relativement importante, notamment si on tient compte que le tract anonyme qui annonçait sa tenue, ne disait rien sur une heure précise. Un article paru dans le journal « Le Républicain » rendait compte de la présence d'une cinquantaine de riverains qui se disaient exaspérés par la présence de Roms sur leur commune. Il y est même affirmé : « *On a franchi un cap, certains se disent prêts à sortir le fusil de chasse* »⁹.

⁶ <http://tempsreel.nouvelobs.com/education/20130209.AFP3231/audis-reclame-l-inscription-scolaire-rapide-d-enfants-roms-a-ris-orangis.html>

⁷ Il peut être consulté à cette adresse : http://perou-risorangis.blogspot.fr/2013_02_01_archive.html

⁸ Ce tract, intitulé « Sont-ils devenus fous ? », est signé par Madame Michèle Laplaza mais non daté.

⁹ « La tension monte chez les riverains », Le Républicain, 14 février 2013

Malgré cela le 18 février décision est prise, sous la contrainte préfectorale, de scolariser ces douze enfants : trois iront à l'école maternelle, sept à l'école primaire et deux au collège du secteur. C'est d'ailleurs cette contrainte qui sera au cœur d'un courrier que le maire adressa aussitôt aux directrices des écoles maternelle et primaire, aux enseignants et fit distribuer aux parents d'élèves. Puisque c'est une décision préfectorale qui impose cette scolarisation le maire « invite » la communauté éducative à une réunion à la mairie pour le lendemain afin de « *définir ensemble la position que la commune doit adopter au regard de cette nouvelle situation* ».

Si le corps enseignant, délié d'obligation hiérarchique à l'égard du maire, ne s'est pas rendu à une telle invitation, une cinquantaine de parents étaient eux bien présents. Une vingtaine d'entre eux pris même la parole pour exprimer toute leur hostilité à cette scolarisation. De son côté le maire et son adjointe aux affaires scolaires jetaient en pâture le nom de la directrice de l'école primaire, la rendant publiquement responsable de dépasser ses prérogatives et de ne pas respecter son droit de réserve. Il y fut même question de signaler à sa hiérarchie « ses insuffisances ».

Dernier épisode de cette chronologie du rejet, le 27 février le maire invitait à un rassemblement devant la préfecture du département pour faire savoir tout le mal que les parents pensent de cette situation ¹⁰.

Aujourd'hui ces enfants sont scolarisés. Même si le mécontentement de certains parents continue à s'exprimer, là n'est pas l'essentiel. Il aura fallu plusieurs mois de mobilisation pour faire respecter le droit à l'école. Un jour, comme tout adulte se remémorant ses années scolaires, ils se souviendront dans leur joie d'aller à l'école. Espérons qu'ils oublieront le reste¹¹.

¹⁰ <http://essonneinfo.fr/91-essonne-info/38621/le-bidonville-qui-divise/>

¹¹ On lira un témoignage émouvant de réussite scolaire, Anina Ciuciu « je suis tzigane et je le reste », 2013, City édition. Voir <http://lci.tfl.fr/france/societe/anina-ciuciu-des-camps-de-roms-a-la-sorbonne-7876036.html>